PLAN D'ACTION 2023-2024

de la Ville de Lévis à l'égard des personnes handicapées

Ville de Lévis

DVC-DSC-2023-021—Annexe 1

Plan d'action 2023-2024 de la Ville de Lévis à l'égard des personnes handicapées est une production de

La Ville de Lévis
2175 chemin du Fleuve
Lévis (Québec) G6W 7W9

Pour information :
Téléphone : 418 835-4995
Courriel : sociocommunautaire@ville.levis.qc.ca

Le présent document est accessible sur le site Internet de la Ville de Lévis au www.ville.levis.qc.ca
Toute reproduction partielle de ce document est autorisée et conditionnelle à la mention de la source.

Collaboration :
Direction de la vie communautaire – Service du développement social et communautaire
Direction des communications
Design graphique

Édition juin 2023

Table des matières

Mot du maire 4
1. Préambule 5
2. Portrait de la Ville de Lévis et de ses secteurs d'activité 6
2.1 Une ville au service de sa population 6
2.2 Une Ville PROACTIVE qui utilise ses forces vives 7
3. Le cadre légal 9
3.1 Le contexte général de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale 9
3.2 Les exigences à l'égard de l'article 61.3 qui concernent les processus d'approvisionnement des biens et services et de leur accessibilité aux personnes handicapées 9
3.3 Les exigences à l'égard de l'article 67 qui concerne l'utilisation du transport en commun par les personnes handicapées 10
3.4 Les autres exigences à l'égard de l'article 1 de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics 10
3.5 Les orientations de la loi 11
4. Les définitions 12
4.1 Obstacle 12
4.2 Personnes handicapées 12
Tableau des actions 13

Mot du maire

C'est avec enthousiasme et avec le sentiment du devoir accompli qu'au nom de tous les membres du conseil municipal, je vous présente le nouveau Plan d'action 2023-2024 pour l'intégration des personnes handicapées.

Par le biais de sa Politique de développement social et communautaire, la Ville de Lévis a pris comme engagement d'être un chef de file en matière de qualité de vie pour l'ensemble de sa population.

Notre nouveau plan avec plus de dix nouvelles actions démontre que nous déployons les efforts nécessaires pour améliorer nos services municipaux afin qu'ils répondent mieux aux besoins des personnes de notre communauté qui font face à des défis quotidiens et ainsi, leur permettre d'accroître leur autonomie et leur participation citoyenne.

Je tiens à remercier le personnel municipal ainsi que les partenaires qui ont travaillé à la nouvelle mouture de ce plan dans les derniers mois. Ce document démontre l'engagement de la Ville en matière d'accessibilité, il témoigne aussi de la mobilisation propre à notre communauté.

Ce partenariat, dont je suis particulièrement fier, est indispensable à la poursuite de notre vision d'une ville ouverte et toujours plus inclusive. C'est ensemble que nous arrivons à offrir une qualité de vie encore meilleure à tous nos citoyennes et nos citoyens.

L'heure est maintenant venue de réaliser nos actions!

Le maire de Lévis,

1. Préambule

Comme en témoigne le Plan d'action de la politique de développement social et communautaire, la Ville de Lévis place au cœur de ses préoccupations la qualité de vie de l'ensemble de sa population. Ce plan s'attaque à cinq axes qui sont la mobilité des personnes, l'habitation et le milieu de vie, le développement de quartiers à échelle humaine, l'action communautaire et la cohésion sociale ainsi que le développement et l'épanouissement des personnes.

Le Plan d'action de la Politique de développement social et communautaire est un outil indispensable pour nous aider à bâtir un milieu de vie humain plus inclusif et tourné vers l'avenir. La toile de fond de ce document structurant repose sur un grand principe fondamental, soit celui de faire en sorte que toutes les personnes puissent être reconnues comme des citoyennes et des citoyens à part entière. À cet égard, Lévis est une ville dont la diversité requiert d'adapter les services municipaux aux réalités des personnes.

Portée par cette vision, nous sommes fiers de vous présenter le nouveau Plan d'action 2023-2024 de la Ville de Lévis à l'égard des personnes handicapées. Ce document fait état de notre engagement à déployer les efforts afin de réduire, voire à éliminer les obstacles que peuvent rencontrer des membres de notre communauté. La Ville de Lévis est fière de participer au développement d'une société plus inclusive. Soulignons que ces mesures sont également bénéfiques pour d'autres membres de la population, tels que les personnes aînées et les familles.

Le présent document expose donc, dans un premier temps, le contexte dans lequel il s'inscrit et quelques définitions pour bien comprendre les objectifs que poursuit le Plan d'action 2023-2024 de la Ville de Lévis à l'égard des personnes handicapées.

« Une vision sans action n'est qu'un rêve. L'action sans la vision ne mène nulle part.
Une vision accompagnée de l'action peut changer le monde. » - Loren Eiseley

2. Portrait de la Ville de Lévis et de ses secteurs d'activité

2.1 Une ville au service de sa population

Ville phare de Chaudière-Appalaches, Lévis fait partie intégrante de la Communauté métropolitaine de Québec. Étant au 7e rang des plus grandes villes du Québec, la Ville de Lévis offre un des milieux de vie des plus enviables de la province avec une grande diversité et équilibré entre espaces verts et centres urbains qui sont propices à l'épanouissement de sa population. Orientée vers les gens, Lévis propose une diversité de son milieu de vie, un mouvement d'entraide et de coopération, toujours au cœur de sa communauté.

Les principaux domaines de compétence inscrits dans les chaines de valeurs de la Ville de Lévis sont :

- Assurer les déplacements dans la ville ;
- Gérer la paix et le bon ordre ;
- Assurer la gestion des risques et la planification des secours ;
- Animer et soutenir la communauté ;
- Gérer l'urbanisme et le cadre bâti ;
- Fournir un environnement sain et propre ;
- Gérer l'eau ;
- Soutenir les entreprises, le tourisme et les grands évènements.

La structure administrative de la Ville de Lévis comporte dix-sept (17) directions, soit : la Direction générale, la Direction des affaires juridiques et du secrétariat corporatif, le Greffe, la Direction des communications, la Direction du développement économique et de la promotion, la Direction de la vie communautaire, la Direction des finances et trésorerie, la Direction de l'environnement, la Direction de l'urbanisme, la Direction de l'entretien des infrastructures, la Direction de la gestion du capital humain, la Direction du service de police, la Direction du service de la sécurité incendie, la Direction de l'approvisionnement, la

2.2 Une Ville PROACTIVE qui utilise ses forces vives

Offrir un milieu de vie où chaque citoyenne et citoyen peut bénéficier des mêmes services de façon autonome, peu importe ses limitations. Travailler collectivement à diminuer les barrières physiques et sociales qui font obstacle à la participation active et à l'intégration des personnes handicapées, voilà un mandat qui interpelle plusieurs champs de l'activité municipale. À la lumière de ce constat, une approche de travail transversale avec les directions concernées de la Ville est intégrée pour agir concrètement sur l'ensemble des leviers favorisant l'accessibilité universelle. D'autre part, considérant l'expertise des partenaires de la communauté, certains d'entre eux ont uni leurs efforts à ceux de la Ville dans ce défi constant. Soulignons également le soutien-conseil de l'Office des personnes handicapées du Québec qui nous permet sans cesse d'améliorer nos pratiques en matière d'accessibilité universelle.

Le mandat du comité sur l'accessibilité universelle

Le mandat plus spécifique qui a été confié aux membres du comité est de consulter, étudier et formuler des recommandations au conseil municipal sur les sujets suivants :

- Les orientations et les politiques concernant le mieux-être des personnes handicapées ou à mobilité réduite sur le territoire de la ville de Lévis ;
- Les moyens nécessaires pour s'enquérir des besoins des personnes handicapées ou à mobilité réduite ;
- Les solutions proposées pour répondre aux besoins des personnes handicapées ou à mobilité réduite ;
- La diffusion de l'information concernant les services offerts aux personnes handicapées ou à mobilité réduite ;
- Tout autre dossier confié par le conseil de la Ville ou la Direction générale de la Ville.

Les membres du comité voient également à :

- Élaborer le plan d'action ;
- Coordonner la mise en œuvre et le suivi du plan d'action.

La composition du comité sur l'accessibilité universelle

Coordonné par le Service du développement social et communautaire, le comité sur l'accessibilité universelle réunit autour d'une même table les représentants des directions au cœur de cette préoccupation ainsi que des partenaires de la communauté, soit :

- Brittany Blais, directrice, Maison des aînés de Lévis, représentante d'organismes pour les personnes aînées ;
- Amélie Richard, directrice régionale, Association régionale de loisirs pour les personnes handicapées de la Chaudière-Appalaches;
- Martine Cazes, chef de service du développement social et communautaire ;
- Marie-Noëlle Caron, agente d'administration, Direction du service de police ;
- Claude Boucher, chargé de projets, Société de transport de Lévis ;
- Dominique Marceau, chef de service réalisation de projets bâtiments et aménagements conseillère en gestion de projets, Direction du génie ;
- Dominic Germain, conseiller en développement social et communautaire, Service du développement social et communautaire, Direction de la vie communautaire ;
- Josée Bilodeau, technicienne en tourisme, Direction du développement économique ;
- Olivier Laviolette, coordonnateur au service à la clientèle, Direction de la performance et de l'expérience client ;
- Bernard Lachance, coordonnateur technologie de l'information, Direction des technologies de l'information;
- Francis Joud, conseiller en transport et circulation, Direction des transports et mobilité durable;
- Madeleine Lindsay, chargée de projets, Société de transport de Lévis ;
- Nicole Rodrigue, conseillère en gestion des communications et des relations publiques, Direction des communications ;
- Frédéric Bourque chef de service planification et soutien technique, Direction de l'entretien des infrastructures ;

3. Le cadre légal

3.1 Le contexte général de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale

Les exigences à l'égard de l'article 61.1 concernent l'obligation de produire, adopter et rendre public annuellement un plan d'action visant à réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées, et ce, pour chaque ministère ou organisme public qui emploie au moins 50 personnes, de même que les municipalités de plus de 15 000 personnes, dans le secteur d'activité relevant de ses attributions.

Le 17 décembre 2004, la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* était adoptée par l'Assemblée nationale. Tout en conférant une impulsion nouvelle au défi social de l'intégration de personnes handicapées, cette loi accorde une importance accrue à la responsabilité de tous quant à ce défi.

3.2 Les exigences à l'égard de l'article 61.3 qui concernent les processus d'approvisionnement des biens et services et de leur accessibilité aux personnes handicapées

Cela se traduit notamment lors de l'approvisionnement de biens et de services qui concernent les personnes handicapées, et ce, conformément à l'article 61.3 de cette loi. Cet article s'énonce comme suit : « *Les ministères, les organismes publics et les municipalités tiennent compte dans leur processus d'approvisionnement lors de l'achat ou de la location de biens et de services, de leur accessibilité aux personnes handicapées*. »

3.3 Les exigences à l'égard de l'article 67 qui concerne l'utilisation du transport en commun par les personnes handicapées

La Société de transport de Lévis développe et exploite un réseau de transport collectif couvrant l'ensemble du territoire lévisien. À ce titre, elle doit faire approuver, par le ministère des Transports du Québec, un plan de développement visant à assurer, dans un délai raisonnable, le transport en commun des personnes handicapées sur le territoire qu'il dessert. La Ville de Lévis travaille en étroite collaboration avec la Société de transport de Lévis afin que les infrastructures municipales soient aménagées pour faciliter leurs déplacements.

3.4 Les autres exigences à l'égard de l'article 1 de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics

La Ville de Lévis est également assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics*. L'article 1 de la loi inclut les personnes handicapées comme groupe cible. Les programmes d'accès à l'égalité en emploi permettent de contrer la discrimination en emploi et ont été créés pour que les membres de groupes victimes de discrimination soient représentés équitablement au sein de leur personnel. C'est la *Charte des droits et libertés de la personne* qui encadre l'application de ces programmes.

3.5 Les orientations de la loi

L'article 1.4 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* donne des orientations pour guider les ministères et leurs réseaux, les municipalités et les organismes publics ou privés dans l'application des mesures y étant prévus :

- Adopter une approche qui considère la personne handicapée dans son ensemble, qui respecte ses caractéristiques particulières et qui favorise un plus grand développement de ses capacités ;
- Favoriser l'autonomie des personnes handicapées et leur participation à la prise de décisions individuelles ou collectives les concernant, ainsi qu'à la gestion des services qui leur sont offerts ;
- Donner priorité aux ressources et aux services assurant le maintien ou le retour des personnes handicapées dans leur milieu de vie naturel ;
- Favoriser l'adaptation du milieu aux besoins des personnes handicapées et de leurs familles sans discrimination ni privilège, favoriser l'autosuffisance régionale des ressources selon leurs besoins et l'articulation effective des ressources locales, régionales et nationales selon les nécessités ;
- Favoriser la coordination continue pour la gestion et la complémentarité des ressources ainsi que la permanence et l'intégration maximale des services ;
- Viser une qualité de vie décente pour les personnes handicapées et leurs familles, avec une participation active à la vie sociale ainsi qu'une protection maximale contre les facteurs de risque d'apparition de déficiences.

Ces orientations ont guidé la Ville de Lévis, non seulement dans la mise en œuvre de son plan d'action à l'égard des personnes handicapées, mais aussi dans le développement d'une approche globale visant à répondre à leurs besoins.

4. Le cadre légal

4.1 Obstacle

Un obstacle correspond à un facteur environnemental qui entrave la réalisation des habitudes de vie lorsqu'il entre en interaction avec les facteurs personnels, les déficiences, les incapacités et les autres caractéristiques d'une personne. Dans ce contexte, il s'agit d'intervenir sur les facteurs environnementaux de manière à faciliter la réalisation des habitudes de vie d'une personne. L'organisation des services municipaux agit sur plusieurs des facteurs environnementaux.

Les types d'obstacles à la participation sociale des personnes handicapées sont répertoriés dans les catégories suivantes :

- Obstacles comportementaux
- Obstacles sur le plan des objets et des technologies
- Obstacles architecturaux
- Obstacles à l'information ou aux communications
- Obstacles organisationnels
- Obstacles naturels

Par ailleurs, les ministères, les organismes publics, les municipalités et les organismes privés ont à leur disposition un important cadre de référence pour orienter leurs efforts à l'égard des personnes handicapées. La politique *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité,* adoptée par le gouvernement du Québec en 2009, fourni des balises précieuses pour la préparation du plan d'action annuel. Prenant pour assise les notions d'égalité des droits et de participation sociale, cette politique vise à offrir aux personnes handicapées les conditions nécessaires à l'exercice des mêmes droits que ceux reconnus à l'ensemble de la population.

4.2 Personnes handicapées

L'article 1 g) de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* définit une personne handicapée comme « *toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes* ».

PLAN D'ACTION ANNUEL 2023-2024

de la Ville de Lévis à l'égard des personnes handicapées

Item	Nouveau	OBSTACLES À L'INTÉGRATION	OBJECTIFS	MESURES RETENUES	RÉSULTATS ATTENDUS	RÉALISATION			RESPONSABLE
						2023	2024	En continu	
1 MOBILITÉ DES PERSONNES : Faire en sorte que chaque personne puisse utiliser les modes de transport qui conviennent à ses besoins et à sa réalité, de manière sécuritaire.									
1		L'utilisation des trottoirs comporte plusieurs obstacles pour les personnes handicapées.	S'assurer que les personnes handicapées s'aperçoivent qu'ils arrivent à une intersection.	Dans le cadre du projet de réfection du boulevard Guillaume-Couture, effectuer un projet pilote en dotant les trottoirs de vibreurs jaunes à l'approche des intersections et les quais d'embarquement des stations d'autobus	Amélioration de la sécurité aux intersections.	X	X		Transports et mobilité durable
2		L'utilisation des routes et des trottoirs en période hivernale comporte plusieurs obstacles pour les personnes handicapées.	S'assurer que l'accès des trottoirs menant aux abris d'autobus s'effectue adéquatement en période hivernale.	Sensibiliser les nouveaux employés concernant les principes de déneigement favorisant l'accès universel.	Un accès aux abris d'autobus sans obstacle en période hivernale.	X	X	X	Entretien des infrastructures
3	N	L'utilisation des routes et des trottoirs en période hivernale comporte plusieurs obstacles pour les personnes handicapées.	S'assurer de la sécurité des personnes à mobilité réduite lors des intempéries importantes.	Ajouter la variable de l'accès universel à la Politique de déneigement.	Meilleur accès aux trottoirs lors des intempéries	X	X	X	Entretien des infrastructures
2. HABITATION ET MILIEU DE VIE : Faire en sorte que chaque personne puisse vivre dans un environnement sain et propice à une vie épanouie.									
4		L'accès à des logements abordables et adaptés pour les personnes à mobilité réduite est plus restreint.	Accroître l'accès au logement pour les personnes handicapées et celles ayant une incapacité liée à la mobilité.	Continuer d'intégrer l'accessibilité dans les critères d'analyse des projets de logements sociaux.	Plus grande disponibilité de logements sociaux abordables, accessibles ou adaptables.	X	X	X	Urbanisme
5		L'accès à des logements abordables et adaptés pour les personnes à mobilité réduite est plus restreint.	Accroître l'accès au logement pour les personnes handicapées et celles ayant une incapacité liée à la mobilité.	Sensibiliser les promoteurs de projets sur l'accès universel lors de rénovations ou de nouvelles constructions.	Plus grande disponibilité de logements abordables et sociaux abordables, accessibles ou adaptables.	X	X	X	Urbanisme
6		L'accès a des logements abordables et adaptés pour les personnes adultes ayant une déficience intellectuelle légère.	Accroître l'accès au logement pour les personnes handicapées et celles ayant une incapacité.	Soutenir la réalisation de nouveaux projets de logements sociaux ou abordables adaptés.	Plus grande disponibilité d'habitations accessibles et adaptées à des besoins particuliers.	X	X		Urbanisme
7		L'accès à des logements et des lieux publics de moins de 300 mètres carrés adaptés pour les personnes à mobilité réduite est plus restreint.	Accroître l'accès aux logements et aux lieux publics pour les personnes handicapées et celles ayant une incapacité liée à la mobilité.	Soutenir les petites entreprises et organismes sans but lucratif dans l'adaptation de leur place d'affaires pour accueillir des personnes à mobilité réduite (en collaboration avec la SHQ).	Plus grande disponibilité de lieux publics de moins 300 mètres carrés adaptés.	X	X		Urbanisme
8		La présence de personnes handicapées sur le territoire doit être le plus possible documentée afin de maximiser les interventions d'urgence.	Connaître les endroits où sont situées les personnes qui ont des limitations les rendant plus vulnérables en cas de sinistre ou de catastrophe : programme Secours adapté.	Promouvoir le programme Secours adapté auprès des personnes handicapées.	Plus grande utilisation du programme.	X	X	X	Incendie
9		Certains programmes ou services offerts pour les personnes handicapées sont méconnus auprès de celles-ci et de leurs proches.	Faire connaître davantage le Programme d'assistance individuelle aux personnes handicapées (PAIR).	Promouvoir le Programme PAIR.	Plus grande utilisation du service.	X	X	X	Police
10		La réalité des personnes handicapées est parfois méconnue en ce qui a trait aux aménagements requis pour favoriser leur sécurité.	Améliorer la sécurité pour les personnes à mobilité réduite,	Mise en place d'une procédure administrative de collaboration entre le CIUSS et la Ville de Lévis.	Réalisation d'un plan d'action visant l'accessibilité des nouveaux projets ou l'amélioration des intersections existantes.	X	X		Transports et mobilité durable
11		Certaines personnes handicapées avaient des contraintes d'accès au service d'urgence.	Améliorer l'accès au service 9-1-1 aux personnes handicapées lors d'intervention d'urgence.	Offrir le service texto 9-1-1 pour les personnes malentendantes.	Augmentation du nombre de personnes inscrites au service.	X	X	X	Police
12		Certaines personnes handicapées avaient des contraintes d'accès au service d'urgence.	Améliorer l'accès au service 9-1-1 aux personnes handicapées lors d'intervention d'urgence.	Promouvoir le service Texto 9-1-1 aux organismes pour les personnes handicapées.	Meilleure connaissance du service de la part des organismes afin qu'ils dirigent les personnes.		X	X	Police

Ville de Lévis

PLAN D'ACTION ANNUEL 2023-2024

de la Ville de Lévis à l'égard des personnes handicapées

Item	Nouveau	OBSTACLES À L'INTÉGRATION	OBJECTIFS	MESURES RETENUES	RÉSULTATS ATTENDUS	RÉALISATION			RESPONSABLE
						2023	2024	En continu	
13		L'accès à des logements abordables et adaptés pour les personnes à mobilité réduite est plus restreint.	Accroître l'accès au logement pour les personnes handicapées et celles ayant une incapacité liée à la mobilité.	Offrir aux personnes handicapées le Programme d'adaptation de domicile en collaboration avec la SHQ, le CISSS Chaudière-Appalaches et le Centre de réadaptation physique.	Plus grande disponibilité d'habitations accessibles et prolongation du maintien à domicile.	X	X		Urbanisme
3. LE DÉVELOPPEMENT DE QUARTIERS À ÉCHELLE HUMAINE : Faire en sorte que chaque personne puisse développer un sentiment d'appartenance à l'égard de sa communauté et se sentir partie intégrante de celle-ci.									
14		La participation à certains événements de la communauté pour les personnes handicapées est parfois limitée dû à des contraintes.	Faciliter l'accès aux événements pour les personnes handicapées et celles ayant une incapacité liée à la mobilité.	Installer des toilettes adaptées et réserver des stationnements pour les personnes handicapées lors des événements extérieurs organisés par la Ville.	Meilleure accessibilité aux événements pour les personnes handicapées.	X	X	X	Vie communautaire
15		Les équipements, le matériel et les bâtiments ne sont pas tous adaptés et accessibles pour les personnes handicapées.	Prendre en compte les principes d'accessibilité lors de l'achat ou de la location de biens et de services.	Sensibiliser les gestionnaires et le personnel au respect des lois et des règles de pratique en approvisionnement des biens et des services accessibles aux personnes handicapées.	Intégration des bonnes pratiques dans le quotidien des équipes de travail.		X	X	DVC-Développement social et communautaire
16		Les équipements, le matériel et les bâtiments ne sont pas tous adaptés et accessibles pour les personnes handicapées.	Prendre en compte les principes d'accessibilité lors de l'achat ou de la location de biens et de services.	S'assurer que les appels d'offres retenus répondent aux critères d'accessibilité universelle.	Augmentation du nombre d'environnements sans obstacle pour les personnes handicapées.	X	X	X	Toutes les directions
17		La participation des personnes handicapées à des activités sportives, culturelles, artistiques et de loisirs est méconnue.	Permettre l'accessibilité aux parcs et installations à vocation sportive, culturelle ou communautaire.	Mettre à la disposition des personnes handicapées des toilettes accessibles dans divers lieux stratégiques identifiés (ex. : parcs et pistes cyclables) tel le quai Paquet.	Meilleure accessibilité aux parcs et pistes cyclables pour les personnes handicapées.	X	X	X	Infrastructures
18	*N*	L'information sur les bonnes pratiques n'est pas communiquée aux promoteurs privés d'événements.	Inciter les promoteurs à être les plus inclusifs que possible dans les événements privés.	Produire un aide-mémoire destiné aux promoteurs d'événements privés.	Davantage de matériel adapté (toilettes et mobilier) pour permettre un meilleur accès aux personnes handicapées lors des événements de promoteurs privés.		X		Développement économique et promotion
19	*N*	Les familles des personnes en situation de handicap (enfants, adultes et aînés) ayant des besoins spécialisés se heurtent à des salles de bains non adaptés dans les infrastructures de loisirs.	Avoir des équipements répondant bien aux besoins des personnes handicapées quand ils vieillissent.	Voir à une possible mise en place d'un réseau de grandes tables à langer pour nos nouveaux équipements de loisirs.	Meilleure accessibilité des infrastructures de loisirs pour nos familles ayant des besoins spécifiques.		X		Vie communautaire
4. L'ACTION COMMUNAUTAIRE ET LA COHÉSION SOCIALE : Faire en sorte que chaque personne puisse bénéficier de soutien et de solutions collectives et solidaires en réponse à leurs besoins.									
20		La participation des personnes handicapées à des activités sportives, culturelles, artistiques et de loisirs est méconnue.	Accroître la promotion et la visibilité du sport pour personnes vivant avec un handicap auprès des citoyennes et citoyens de Lévis.	Reconnaitre des athlètes ayant un handicap lors du Gala annuel des athlètes de la Ville de Lévis.	Reconnaissance d'athlètes ayant un handicap lors du gala des athlètes.	X	X	X	DVC-Sports et plein air
21		La participation des personnes handicapées à des activités sportives, culturelles, artistiques et de loisirs est méconnue.	Accroître la promotion et la visibilité du sport pour personnes vivant avec un handicap auprès des citoyennes et citoyens de Lévis.	Soutenir les efforts des organismes reconnus dans leurs démarches d'intégration des personnes handicapées.	Meilleure accessibilité pour les personnes handicapées.	X	X	X	DVC-Sports et plein air
22		La participation des personnes handicapées à des activités sportives, culturelles, artistiques et de loisirs est méconnue.	Accroître la promotion et la visibilité du sport pour personnes vivant avec un handicap auprès des citoyennes et citoyens de Lévis.	Soutenir les ateliers d'adaptation de vélo offerts par le CISSS-CA (CRDP) pour les personnes handicapées.	Accessibilité de la pratique du vélo pour les personnes handicapées.	X	X	X	DVC-Développement social et communautaire
23		La participation des personnes handicapées à des activités sportives, culturelles, artistiques et de loisirs est méconnue.	Accroître la promotion et la visibilité du sport pour personnes vivant avec un handicap auprès des citoyennes et citoyens de Lévis.	Soutenir les formations annuelles sur le sport adapté offertes par l'Association régionale de loisirs pour les personnes handicapées de la Chaudière-Appalaches (ARLPHCA).	Développement de la pratique du sport pour les personnes handicapées.	X	X	X	DVC-Développement social et communautaire
24		La participation des personnes handicapées à des activités sportives, culturelles, artistiques et de loisirs est méconnue.	Améliorer l'accessibilité de l'offre des activités culturelles et sportives.	Effectuer une réflexion avec les organismes sportifs afin d'améliorer l'offre de services pour les personnes handicapées.	Offre d'activités sportives et récréatives plus développée.	X	X	X	DVC-Sports et plein air

Ville de Lévis

PLAN D'ACTION ANNUEL 2023-2024

de la Ville de Lévis à l'égard des personnes handicapées

Item	Nouveau	OBSTACLES À L'INTÉGRATION	OBJECTIFS	MESURES RETENUES	RÉSULTATS ATTENDUS	RÉALISATION			RESPONSABLE
						2023	2024	En continu	
25		De plus en plus d'enfants handicapés participent au camp de jour offert dans la communauté, certaines contraintes permettant leur entière participation sont toutefois présentes.	Favoriser la participation d'enfants handicapés ou ayant des besoins d'encadrement particulier au programme Camp de jour de la Ville de Lévis.	Participation active au comité des partenaires visant à améliorer l'offre de service camp de jour pour les enfants handicapés.	Favoriser la participation des enfants handicapés au camp de jour offert par les partenaires du milieu et la Ville.	X	X		DVC-Développement social et communautaire
26		De plus en plus d'enfants handicapés participent au camp de jour offert dans la communauté, certaines contraintes permettant leur entière participation sont toutefois présentes.	Permettre aux enfants handicapés d'avoir accès à un programme camp de jour communautaire répondant à leurs besoins.	Soutien professionnel, technique et financier aux organismes offrant du camp de jour aux enfants handicapés, notamment : PHARS-Société Grand Village-Atelier occupationnel-Association des Personnes handicapées de Lévis-Patro de Lévis.	Offre de services camp de jour accessibles.	X	X	X	DVC-Développement social et communautaire
27		De plus en plus de personnes handicapées participent aux activités offertes dans la communauté, certaines contraintes permettant leur entière participation sont toutefois présentes.	Permettre aux personnes handicapées d'avoir accès à des services communautaires adaptés et répondant à leurs besoins.	Soutien professionnel, technique et financier aux organismes oeuvrant auprès des personnes handicapées, des aînés et leurs proches notamment : PHARS-Société Grand Village-Atelier occupationnel-Association des Personnes handicapées de Lévis-Patro de Lévis-Maison des aînés, etc.	Offre de services communautaires accessibles.	X	X	X	DVC-Développement social et communautaire
28		La réalité des personnes handicapées est parfois méconnue.	Accroître le degré de compréhension des commissaires sur les enjeux et les besoins des personnes handicapées afin de poser les bonnes actions en vue de favoriser leur participation sociale.	Présenter des grandes lignes du bilan et du plan d'action accès annuellement.	Maintenir la préoccupation de l'accessibilité au cœur des travaux de la Commission du développement social et communautaire.	X	X	X	DVC-Développement social et communautaire
29		La loi sur l'accessibilité et les obligations de la Ville doivent être respectées.	Voir à ce que l'ensemble des directions concernées par l'accessibilité universelle participent à l'élaboration, la réalisation et la diffusion du plan d'action.	Produire et diffuser un plan d'action et le bilan en matière d'accès universel.	Plan d'action et bilan répondant aux obligations de la loi.	X	X	X	DVC-Développement social et communautaire
30		La loi sur l'accessibilité et les obligations de la Ville doivent être respectées.	Voir à ce que l'ensemble des directions concernées par l'accessibilité universelle participent à l'élaboration, la réalisation et la diffusion du plan d'action.	Assurer un suivi étroit du plan d'action par le comité sur l'accessibilité universelle.	Réalisation des mesures prévues au plan d'action.	X	X	X	DVC-Développement social et communautaire
31		La réalité des personnes handicapées est parfois méconnue.	Accroître le degré de compréhension du personnel concerné sur les enjeux et les besoins des personnes handicapées.	Assurer une veille stratégique sur les bonnes pratiques et programmes en matière d'accessibilité.	Les décideurs seront au fait des nouvelles tendances, façons de faire et enjeux.	X	X	X	DVC-Développement social et communautaire
32		La réalité des personnes handicapées est parfois méconnue.	Meilleure connaissance de la réalité et de l'importance de la contribution des personnes handicapées pour la communauté lévisienne.	Proclamer par le conseil de la Ville, la Semaine québécoise des personnes handicapées et la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme.	Augmentation de la visibilité et inclusion des personnes handicapées dans la communauté lévisienne.	X	X	X	Communications
33	N	L'adhésion des personnes handicapées à des activités sportives est parfois complexe.	Faire découvrir de nouveaux sports aux personnes handicapées.	Financer l'Association régionale de loisir pour les personnes handicapées de la Chaudière-Appalaches (ARLPHCA) pour mettre en place des cours incluant plusieurs activités sportives en collaboration avec la Ville de Lévis et Parasports Québec.	Soutien octroyé et participation de la clientèle au nouveau cours incluant plusieurs activités sportives.	X	X		DVC-Développement social et communautaire
34	N	La réalité des personnes handicapées est parfois méconnue.	Rendre disponibles plus de formations sur les thèmes de l'accès pour nos organismes offrant des services à la population.	Collaborer à la mise en place de nouvelles formations s'adressant à nos organismes communautaires.	Meilleure connaissance des différents thèmes entourant l'accès universel de nos organismes reconnus par la Politique de reconnaissance des organismes de la Ville de Lévis.	X	X		DVC-Développement social et communautaire
35	N	La réalité des personnes handicapées est parfois méconnue.	Informer les employés de la Ville des actions faites en matière accès.	Publier sur le Courant le nouveau Plan 2023-2024.	Augmenter le nombre d'employés qui connaissent l'obligation de la Ville en matière d'accès	X	X	X	DVC-Développement social et communautaire

PLAN D'ACTION ANNUEL 2023-2024

de la Ville de Lévis à l'égard des personnes handicapées

Item	Nouveau	OBSTACLES À L'INTÉGRATION	OBJECTIFS	MESURES RETENUES	RÉSULTATS ATTENDUS	RÉALISATION			RESPONSABLE
						2023	2024	En continu	
5. DÉVELOPPEMENT ET ÉPANOUISSEMENT DES PERSONNES : Faire en sorte que chaque personne puisse s'épanouir et exprimer son plein potentiel.									
36		L'information sur les déplacements, la circulation et l'accès à certains bâtiments ne favorise pas la participation des personnes handicapées à l'offre de service en loisir.	Rendre disponible l'information sur l'accessibilité dans les bâtiments de la Ville étant utilisés comme des lieux de loisirs.	Maintenir l'information disponible au Centre de service à la clientèle et au Service des équipements récréatifs.	Information disponible à la population par le biais du Centre de service à la clientèle.		X	X	311
37		Plusieurs bâtiments municipaux offrant différentes activités ou différents services ne sont pas adaptés ou sont adaptés partiellement aux personnes handicapées.	Rendre accessibles les édifices municipaux en respectant les contraintes architecturales.	Mettre des projets au plan quinquennal d'investissements.	Meilleure accessibilité aux édifices.	X	X	X	Génie
38		Plusieurs bâtiments municipaux offrant différentes activités ou services ne sont pas adaptés ou sont adaptés partiellement aux personnes handicapées.	Rendre accessibles les édifices municipaux en respectant les contraintes architecturales.	Planifier et réaliser les plans et devis en intégrant les éléments d'accessibilité : l'agrandissement du Centre culturel de Lévis - Poste de police et Maison de justice de proximité, du Chalet du Parc Jean-Dumets et du Chalet du Parc Maréchal-Joffre.	Meilleure accessibilité aux édifices.	X	X		Génie
39		Plusieurs bâtiments municipaux offrant différentes activités ou différents services ne sont pas adaptés ou sont adaptés partiellement aux personnes handicapées.	Utiliser un guide uniformisé pour l'accès universel en matière de bâtiment.	Se prémunir d'un guide standard d'application des mesures à prendre.	Réalisation des nouveaux projets ou rénovations identifiés répondant à des standards.		X		Entretien des infrastructures
40		Il peut être difficile pour une personne handicapée d'avoir accès à un emploi municipal.	Rendre plus accessible le milieu municipal en favorisant l'accueil de stagiaires et/ou par l'emploi de personnes handicapées selon la définition de la Commission des droits de la personne et de la jeunesse du Québec.	Produire un sondage auprès des employés pour valider le nombre de personnes qui devraient avoir accès aux mesures du programme d'accès à l'égalité en emploi de la Ville de Lévis.	Obtention d'un portrait juste de la représentativité des personnes handicapées au sein de l'administration municipale.		X		Capital humain
41		Il peut être difficile pour une personne handicapée d'avoir accès à un emploi municipal.	Rendre plus accessible le milieu municipal en favorisant l'accueil de stagiaires et/ou par l'emploi de personnes handicapées selon la définition de la Commission des droits de la personne et de la jeunesse du Québec.	Intégrer des personnes ayant un handicap au sein des services municipaux dans le cadre du programme d'employabilité.	Intégration des personnes handicapées au sein des services municipaux en collaboration avec des organismes du milieu de la main-d'œuvre.		X	X	Capital humain
42		Plusieurs bâtiments municipaux offrant différentes activités ou différents services ne sont pas adaptés ou sont adaptés partiellement aux personnes handicapées.	Rendre accessibles les édifices municipaux en respectant les contraintes architecturales.	Offrir des mesures d'accommodement pour favoriser la participation à des citoyens à mobilité réduite à la bibliothèque.	Permettre l'accès aux bibliothèques aux personnes à mobilité réduite.	X	X	X	DVC-Bibliothèques et lettres
43		Les personnes handicapées pourraient utiliser davantage les services qu'offrent les bibliothèques.	Améliorer l'accès aux livres et collections du Service des bibliothèques.	Créer un service de prêts de documents pour les résidences de personnes âgées.	Meilleur accès à des livres pour les personnes handicapées vivant en résidence d'hébergement.		X	X	DVC-Bibliothèques et lettres
44		Les personnes handicapées pourraient utiliser davantage les services qu'offrent les bibliothèques.	Améliorer l'accès aux livres et collections du Service des bibliothèques.	Offrir des livres et collections numériques et audio.	Promotion du service de livres numériques auprès des personnes handicapées.		X	X	DVC-Bibliothèques et lettres
45		Les personnes handicapées pourraient utiliser davantage les services qu'offrent les bibliothèques.	Améliorer l'accès aux livres et collections du Service des bibliothèques.	Développer une collection de livres à large vision.	Donner accès à des collections aux personnes ayant des problèmes visuels.		X		DVC-Bibliothèques et lettres
46		De plus en plus d'enfants handicapés participent au camp de jour de la Ville, certaines contraintes permettant leur entière participation sont toutefois présentes.	Favoriser la participation d'enfants handicapés ou ayant des besoins d'encadrement particulier au programme Camp de jour de la Ville de Lévis.	Prévoir des locaux d'apaisement et du matériel adapté sur les sites de camp de jour pour les enfants à besoins particuliers.	Meilleure réponse aux besoins particuliers de certains enfants handicapés.	X	X		DVC-Développement social et communautaire
47		De plus en plus d'enfants handicapés participent au camp de jour de la Ville, certaines contraintes permettant leur entière participation sont toutefois présentes.	Améliorer le soutien clinique au personnel qui oeuvre auprès des enfants handicapés.	Consolider et actualiser l'entente de collaboration avec le CISSS-CA.	Amélioration du soutien au personnel camp de jour pour guider les interventions en vue de favoriser l'intégration des jeunes ayant un handicap.	X	X	X	DVC-Développement social et communautaire

Ville de Lévis

PLAN D'ACTION ANNUEL 2023-2024

de la Ville de Lévis à l'égard des personnes handicapées

Item	Nouveau	OBSTACLES À L'INTÉGRATION	OBJECTIFS	MESURES RETENUES	RÉSULTATS ATTENDUS	RÉALISATION			RESPONSABLE
						2023	2024	En continu	
48		De plus en plus d'enfants handicapés participent au camp de jour de la Ville, certaines contraintes permettant leur entière participation sont toutefois présentes.	Mieux informer les parents d'enfants handicapés inscrits au programme Camp de jour sur les modalités de collaboration et de fonctionnement pour faciliter l'intégration de leur enfant.	Diffuser un guide d'information destiné aux parents d'enfants handicapés intégrés au camp de jour.	Meilleure compréhension des parents des modalités à mettre en place afin de mieux intégrer les enfants.	X	X	X	DVC-Développement social et communautaire
49		De plus en plus d'enfants handicapés participent au camp de jour de la Ville, certaines contraintes permettant leur entière participation sont toutefois présentes.	Mieux informer les parents d'enfants handicapés inscrits au programme Camp de jour sur les modalités de collaboration et de fonctionnement pour faciliter l'intégration de leur enfant.	Effectuer des appels spécifiques aux parents des enfants accompagnés par le biais des responsables pour valider la fiche des besoins.	Meilleure compréhension des parents des modalités à mettre en place pour que l'intégration de l'enfant se déroule bien.	X	X	X	DVC-Développement social et communautaire
50		Les personnes handicapées pourraient utiliser davantage les services qu'offrent les bibliothèques.	Améliorer l'accès aux livres et collections du Service des bibliothèques.	Offrir aux enfants qui ont un handicap visuel l'accès au club de lecture.	Participation des jeunes ayant un handicap visuel au club de lecture.	X	X	X	DVC-Bibliothèques et lettres
51		De plus en plus d'enfants handicapés participent au camp de jour de la Ville, certaines contraintes permettant leur entière participation sont toutefois présentes.	Favoriser la participation d'enfants handicapés ou ayant des besoins d'encadrement particulier au programme Camp de jour de la Ville de Lévis.	Mettre en place des mesures d'accompagnement pour les enfants handicapés qui le requièrent afin de favoriser leur intégration.	Offre de service en accompagnement (1/1 ou 1/2) visant l'intégration.	X	X	X	DVC-Développement social et communautaire
52		La réalité des personnes handicapées est parfois méconnue.	Promouvoir les principes et obligations concernant l'accessibilité universelle et l'importance de la participation de tous à une ville inclusive.	Sensibiliser les personnes et les gestionnaires sur les différents obstacles rencontrés par les personnes handicapées dans le cadre des rencontres régulières des équipes.	Meilleure compréhension des obstacles et intégration des concepts d'accessibilité universelle dans la réalisation de projets dans la dispensation de services.	X	X		DVC-Développement social et communautaire
53		La réalité des personnes handicapées est parfois méconnue.	Promouvoir les principes et obligations concernant l'accessibilité universelle et l'importance de la participation de tous à une ville inclusive.	Informer la population sur les projets, services, équipements et infrastructures accessibles.	Meilleure connaissance de la population sur les projets, équipements et bâtiments accessibles.	X	X	X	Communications
54		Certaines personnes handicapées avaient des contraintes pour exprimer leur droit de vote.	S'assurer d'optimiser l'accessibilité des bureaux de vote lors des élections municipales de 2025.	Planifier l'usage des lieux accessibles et les modalités facilitant la participation des personnes handicapées aux élections municipales de 2025, en collaboration avec les partenaires, dont le Centre de services scolaire des Navigateurs (Commission scolaire).	Participation des personnes handicapées aux élections municipales.		X		Bureau de la Présidente d'élection de la Ville de Lévis
55		La réalité des personnes handicapées est parfois méconnue.	Atteindre les cibles identifiées par la Commission des droits de la personne et de la jeunesse du Québec.	Rendre l'information sur le site Web davantage accessible pour tous.	Meilleure accessibilité des principaux documents municipaux s'adressant aux personnes handicapées.	X	X	X	Communications
56		La réalité des personnes handicapées est parfois méconnue.	Promouvoir les principes et obligations concernant l'accessibilité universelle et l'importance de la participation de tous à une ville inclusive.	Rédiger un communiqué de presse. Présenter le bilan et le plan aux organismes pour personnes handicapées.	Diffusion auprès de la population et des personnes handicapées du bilan et du plan d'action.	X	X	X	Communications
57		La réalité des personnes handicapées est parfois méconnue.	Atteindre les cibles identifiées par la Commission des droits de la personne et de la jeunesse du Québec.	Maintenir l'information sur les organismes oeuvrant auprès des personnes handicapées sur le territoire afin que les personnes handicapées puissent mieux retrouver l'information sur les ressources.	S'assurer que les liens des organismes pour personnes handicapées sur le site Internet de la Ville sont toujours à jour.	X	X	X	Communications
58		Il n'est pas naturel de penser aux enjeux et aux besoins des personnes handicapées lors de la planification de projets ou d'actions.	Accroître le réflexe de penser à la réalité des personnes handicapées lors de la planification de projets.	Lors du développement de projets inscrits au Plan d'action de développement social et communautaire, inclure des mesures particulières pour les personnes handicapées. Intégrer dans les outils de planification un critère sur la prise en compte des groupes vulnérables de la population.	Projets du Plan d'action de la Politique de développement social et communautaire qui incluent des mesures adaptées aux besoins des personnes handicapées. Outils de planification intégrant un critère de prise en compte des besoins des personnes handicapées.			X	Toutes les directions
59		La réalité des personnes handicapées est parfois méconnue.	Accroître le degré de compréhension du personnel concerné sur les enjeux et les besoins des personnes handicapées afin de poser les bonnes actions en vue de favoriser leur participation sociale.	Alimenter les équipes de projets d'informations et d'outils concrets leur permettant d'intégrer de poser les bonnes actions pour les personnes handicapées.	Mise en place de mesures répondant aux normes d'accessibilité.			X	DVC-Développement social et communautaire

PLAN D'ACTION ANNUEL 2023-2024

de la Ville de Lévis à l'égard des personnes handicapées

Item	Nouveau	OBSTACLES À L'INTÉGRATION	OBJECTIFS	MESURES RETENUES	RÉSULTATS ATTENDUS	RÉALISATION			RESPONSABLE
						2023	2024	En continu	
60		Il n'est pas naturel de penser aux enjeux et aux besoins des personnes handicapées lors de la planification de projets ou d'actions.	Sensibiliser le personnel et les organismes aux mesures particulières inclusives à intégrer lors de leurs activités et événements.	Rappel et soutien professionnel aux organismes dans la planification des activités culturelles.	Mise en place de mesures répondant aux normes d'accessibilité.	X	X	X	
61		Il n'est pas naturel de penser aux enjeux et aux besoins des personnes handicapées lors de la planification de projets ou d'actions.	Sensibiliser le personnel et les organismes aux mesures particulières inclusives à intégrer lors de leurs activités et événements.	Réaménager les locaux de la Ludothèque avec la création d'une petite salle d'animation et le remplacement du rayonnage dans le cadre des rénovations du Centre culturel.	Meilleure expérience client en raison d'une circulation plus fluide et la possibilité de tenir plus d'activités.		X		DVC-Développement social et communautaire
62		Il n'est pas naturel de penser aux enjeux et aux besoins des personnes handicapées lors de la planification de projets ou d'actions.	Sensibiliser le personnel et les organismes aux mesures particulières inclusives à intégrer lors de leurs activités et événements.	Adopter le concept de la Carte d'accompagnement loisir pour nos lieux et activités (auparavant VATL).	Fréquentation des personnes handicapées aux activités de loisirs.		X	X	DVC-Développement social et communautaire
63		La participation des personnes handicapées à des activités sportives, culturelles, artistiques et de loisirs est méconnue.	Améliorer l'accessibilité de l'offre des activités culturelles.	Poursuivre les modalités et accommodements visant l'intégration des personnes handicapées ou ayant des besoins particuliers aux activités culturelles offertes directement par le Service des arts et de la culture.	Meilleure accessibilité pour les personnes handicapées.	X	X	X	DVC-Arts et culture
64		La participation des personnes handicapées à des activités sportives, culturelles, artistiques et de loisirs est méconnue.	Améliorer l'accessibilité de l'offre des activités culturelles et sportives.	Inclure les besoins en matière d'accessibilité lors d'un ajout ou d'un remplacement d'équipements, la création ou l'amélioration d'un parc ou lors de l'élaboration d'un projet de construction ou de réparation d'un bâtiment à vocation sportive, culturelle ou communautaire.	Installation de jeux d'eau adaptés au Parc Maréchal-Joffre et au Parc Jean-Dumets ainsi que la rénovation importante de la piscine du Parc Rivière avec la pente progressive.	X	X	X	DVC-Sports et plein air
65		La participation des personnes handicapées à des activités sportives, culturelles, artistiques et de loisirs est méconnue.	Améliorer l'accessibilité de l'offre des activités culturelles et sportives.	Inclure les besoins en matière d'accessibilité lors d'un ajout ou d'un remplacement d'équipements, la création ou l'amélioration d'un parc ou lors de l'élaboration d'un projet de construction ou de réparation d'un bâtiment à vocation sportive, culturelle ou communautaire.	S'assurer que les nouvelles constructions de chalets de service sont accessibles (Chalet Maréchal-Joffre et Chalet Jean-Dumets).	X	X	X	DVC-Sports et plein air
66		La participation des personnes handicapées à des activités sportives, culturelles, artistiques et de loisirs est méconnue.	Permettre l'accessibilité aux parcs et installations à vocation sportive, culturelle ou communautaire.	Inclure les besoins en matière d'accessibilité lors d'un ajout ou d'un remplacement d'équipements, la création ou l'amélioration d'un parc ou lors de l'élaboration d'un projet de construction ou de réparation d'un bâtiment à vocation sportive, culturelle ou communautaire.	Par le biais d'une consultation auprès d'une firme spécialisée, s'assurer que les nouvelles constructions de parcs et d'autres parcs ainsi que des espaces protégés très fréquentés soient accessibles (2e glace de l'Aréna de Lévis).	X	X	X	DVC-Développement social et communautaire
67		La participation des personnes handicapées à des activités sportives, culturelles, artistiques et de loisirs est méconnue.	Permettre l'accessibilité aux parcs et installations à vocation sportive, culturelle ou communautaire.	Doter les parcs et les espaces verts identifiés de la Ville de matériels urbains accessibles (ex. : bancs et tables de pique-niques).	Meilleure accessibilité pour les personnes handicapées souhaitant utiliser le matériel urbain (ex. : les bancs et tables de pique-niques).	X	X	X	DVC-Sports et plein air
68		De plus en plus d'enfants handicapés participent au camp de jour de la Ville, certaines contraintes permettant leur entière participation sont toutefois présentes.	Favoriser la participation d'enfants handicapés ou ayant des besoins d'encadrement particulier au programme Camp de jour de la Ville de Lévis.	Offrir au nouveau personnel une sensibilisation sur l'intimidation qui vise à outiller pour prévenir et intervenir dans des situations d'intimidation.	Développement des compétences du personnel en matière de prévention de situation d'intimidation.	X	X	X	DVC-Développement social et communautaire
69		De plus en plus d'enfants handicapés participent au camp de jour de la Ville, certaines contraintes permettant leur entière participation sont toutefois présentes.	Favoriser la participation d'enfants handicapés ou ayant des besoins d'encadrement particulier au programme Camp de jour de la Ville de Lévis.	En collaboration avec les parents, préparer l'arrivée des enfants handicapés au camp de jour par la mise en place de mesure de soutien adapté. Actualisation de l'entente annuellement avec le CISSS-CA.	Favoriser l'accueil et l'intégration des enfants handicapés inscrits aux camps de jour de la Ville de Lévis.	X	X	X	DVC-Développement social et communautaire
70		De plus en plus d'enfants handicapés participent au camp de jour de la Ville, certaines contraintes permettant leur entière participation sont toutefois présentes.	Mieux informer les parents d'enfants handicapés inscrits au programme Camp de jour sur les modalités de collaboration et de fonctionnement pour faciliter l'intégration de leur enfant.	Offrir une rencontre d'information destinée aux parents des enfants handicapés nouvellement inscrits au camp de jour.	Meilleure compréhension des parents des modalités à mettre en place afin de mieux intégrer les enfants.	X	X		DVC-Développement social et communautaire
71	N	La participation des personnes handicapées à des activités sportives, culturelles, artistiques et de loisirs est méconnue.	Favoriser la pratique sportive chez les familles des personnes handicapées.	Accepter les fauteuils roulants sur les glaces intérieures et extérieures.	Plus grande pratique sportive des familles de personnes handicapées.	X	X	X	DVC-Sports et plein air

Ville de Lévis

PLAN D'ACTION ANNUEL 2023-2024

de la Ville de Lévis à l'égard des personnes handicapées

Item	Nouveau	OBSTACLES À L'INTÉGRATION	OBJECTIFS	MESURES RETENUES	RÉSULTATS ATTENDUS	RÉALISATION			RESPONSABLE
						2023	2024	En continu	
72	N	La réalité des personnes handicapées est parfois méconnue.	S'assurer que la Ville de Lévis offre un service inclusif lors des représentations dans des événements ou des salons.	Prévoir l'acquisition de matériel adapté pour bien répondre aux visiteurs lors des salons ou événements.	Meilleur service à la clientèle aux personnes handicapées.				Développement économique et promotion
73	N	De plus en plus d'enfants handicapés participent au camp de jour de la Ville, certaines contraintes permettant leur entière participation sont toutefois présentes.	Cibler les besoins des enfants de manière précise pour offrir un encadrement de qualité.	Mettre en place un Comité d'analyse des demandes à l'intégration en partenariat avec les intervenants des milieux scolaires et de la santé.	Passage plus harmonieux de la fréquentation scolaire annuelle vers le camp de jour.		X		DVC-Développement social et communautaire
74	N	La compréhension des séances du conseil municipal n'est pas possible pour certaines personnes handicapées.	Rendre disponibles les informations pour tous les citoyens par d'autres moyens de communication.	Explorer d'autres solutions technologiques pour que nos moyens de communication soient plus accessibles.	Présentation des options et des coûts au Comité au courant de l'année 2023.	X			Greffe
75	N	La compréhension des séances du conseil municipal n'est pas possible pour certaines personnes handicapées.	Rendre disponibles les informations pour tous les citoyens par d'autres moyens de communication.	Mettre en place un ou des moyens qui permettront à des personnes handicapées d'avoir un meilleur accès au Conseil municipal.	Participation des personnes handicapées à la vie démocratique de la Ville de Lévis.		X		Greffe
76	N	L'information sur les déplacements, la circulation et l'accès à certains bâtiments ne favorise pas la participation des personnes handicapées à l'offre de service en loisir.	Rendre disponibles les dernières informations concernant l'accès de nos bâtiments de loisirs pour tous les citoyens.	Intégrer le volet accessibilité dans la carte interactive des terrains et équipements de loisirs.	Information disponible à la population par le biais du site Web de la Ville et meilleure accessibilité pour le Centre de service à la clientèle.	X			Communications

Ville de Lévis